

Règlement particulier du Challenge des Générations de Paris

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

1. Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **1703687** et sous le nom « **Challenge des Générations** ». Il se déroule le 14 avril **2018** au gymnase Ostermeyer, Place Claude Sarraute 75018 Paris, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur.
- 1.4 Les Juge-Arbitres de la compétition sont désignés par le comité de Paris. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

2. Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **Challenge des Générations** est un Championnat Départemental qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « benjamin, » « minime », et « vétéran » **licenciés à Paris**.
- 2.2 La compétition est ouverte aux joueurs: **D et P, dans les tableaux DH et DD pour les jeunes et DM pour les vétérans..**
- 2.3 **Le surclassement est autorisé dans les tableaux jeunes**
- 2.4 **Pour le tableau DM Vétérans à partir de 8 paires inscrites, le tableau sera scindé en 2 niveaux Elite et Honneur avec répartition des inscrits à égalité dans chaque série suivant le cpph du jour du Tirage au sort.**
- 2.5 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou en poule unique avec un minimum de 3 inscrits
- 2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.7 **En cas de faible affluence, moins de 3 inscrits dans une série, celle-ci sera annulée.**

3. Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **30 mars 2018**.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **6 avril 2018**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des têtes de séries.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer obligatoirement sous format électronique à l'adresse pascal.prevost@laposte.net et competition@codep75.org
- 3.4 Les frais d'inscription s'élèvent à 5 € par paire, à régler le jour de la compétition sur place.
- 3.5 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 13h00 à 22h00 .
- 3.6 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

4. Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Challenge des Générations** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

1. si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
2. si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

5. Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont disponibles sur le site du Comité : Codep75.org .En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le Babolat 3; les volants sont fournis pour les Finales. Les joueurs de la série P sont autorisés à jouer avec un volant plastique.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, sauf au service où les joueurs auront le droit de servir à nouveau.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **Challenge des Générations** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).